



Réunion du comité du syndicat mixte du bas Adour maritime du 30 janvier 2024 à URT

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le vingt-trois janvier deux mille vingt-quatre par voie électronique, s'est réuni, à URT, sous la présidence de **M. Raymond POUYANNÉ, Président**.

Délégués Présents : Mmes CAZALIS Isabelle (CC Seignanx), DULIN Geneviève (CAPB) et ELGOYEN-HARITCHET Valérie (CAPB) ; Et MM. CANTAU Christian (CAPB), COLLIN Stéphane (CCPOA), DEKIMPE Thierry (CAPB), GODOT Alain (CA Grand Dax), HARGUINDEGUY Jérôme (CAPB), JANOTS Jean-François (CC Seignanx), LASSEGUETTE Christophe (CAPB), MARQUINE yves (CAPB), PLANTÉ Francis (CAPB), POUYANNÉ Raymond (CAPB), SAKELLARIDES Didier (CCPOA), SALLABERRY Christophe (CAPB).

Procuration : Aucune

Excusés/Absents : Manon ROCHAIS (CAPB) suppléée par Yves MARQUINE (CAPB), Raymond DARRICARRERE (CAPB) suppléé par Valérie ELGOYEN-HARITCHET (CAPB), Philippe DELGUE (CAPB) suppléé par Christophe SALLABERRY (CAPB) ; Mme DEQUEKER Valérie (CAPB) et MM. BELCHIT Jean-Bernard (CAPB), BETBEDER Francis (CC MACS), BEYRIE Hervé (CCPOA), CALLIAN Rémy (CAPB), CASTEL Philippe (CA Grand Dax), DARRIGADE Hervé (CA Grand Dax), DUNOUIEZ Jean-Pierre (CC MACS), FAU Clément (CCPOA), GARAT Jean-Marc (CC MACS), HIRIGOYEN Roland (CAPB), LARRODÉ Roger (CCPOA), MAZAIN Eric (CAPB).

Présents : Mme ARTCANUTHURRY Vanessa (secrétaire) et M. LAFITTE Patxi (technicien rivière).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CAZALIS

Le Président introduit la séance et constate que **le quorum de 15 délégués minimum est atteint**.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2023.

Rappel de l'ordre du jour

1. Débat d'orientations budgétaires 2024
2. Demandes de subventions
3. Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif
4. Avenant n°1 à la convention d'élaboration du programme d'études préalables au PAPI du sous-bassin de l'Adour aval
5. Questions diverses

1. Débat d'orientations budgétaires 2024

Délibération n°01-30/01/2024

Objet : *Vote du débat d'orientations budgétaires 2024 sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2024*

Le Président invite le comité syndical à tenir son débat d'orientations budgétaires afin d'examiner les principales orientations préalables à l'élaboration du budget primitif 2024. A cet effet, il présente le rapport ci-joint en annexe.

Après avoir exposé les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, les différents projets qui seront proposés à l'inscription au budget primitif 2024, les informations relatives aux dépenses de personnel et l'évolution du financement annuel, le Président déclare que le budget primitif 2024 sera voté lors de la prochaine séance du comité syndical.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ACTE** que le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024 a bien été réalisé dans le respect de la loi,
- **APPROUVE** le rapport d'orientations budgétaires 2024 ci-annexé.

2. Dossiers de demande de subventions 2024

Délibération n°02-30/01/2024

Objet : *Financement des postes de technicien de rivière – Demande de subvention 2024*

Le Président expose au Comité Syndical que l'Agence de l'Eau Adour Garonne participe au financement des postes de technicien de rivière dans le cadre des missions de suivi de gestion de l'état des cours d'eau, d'accompagnement des travaux annuels et de communication (relation avec les partenaires, information et sensibilisation).

Le budget prévisionnel de l'ensemble de cette mission pour 2024 est estimé à 190 000 €.

MISSIONS	Coût total	Financement AEAG	Autofinancement
Techniciens de rivière	190 000 €	95 000 € (50%)	95 000 € (50%)
TOTAL	190 000 €	95 000 €	95 000 €

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ADOpte** la prévision budgétaire des missions de techniciens rivière pour un total de 190 000 €,
- **AUTORISE** le Président à demander la subvention la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Délibération n°03-30/01/2024

Objet : Programmes de travaux sur la ripisylve 2024 – Demandes de subventions

Le syndicat réalise sur son périmètre, une gestion/restauration pluriannuelle des embâcles et de la ripisylve. Il s'agit de travaux réguliers et programmés sur plusieurs années.

Il précise que ces travaux sont co-financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Région Nouvelle Aquitaine et l'intervention de la régie de travaux par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Département des Landes.

OPÉRATIONS	Coût total H.T.	Financement AEAG	Région	Département Landes	Auto financement
Restauration et gestion ripisylve DPF 64	60 000 €	30 000 € (50%)	12 000 € (20%)		18 000 € (30%)
Restauration et gestion ripisylve - Landes	200 000 €	61 800 € (30,9%)	40 000 € (20%)	58 200 € (30 % + coef dép. 0.97 soit 29,1 %)	40 000 € (20%)
Restauration et gestion ripisylve Aran / Ardanavy	30 000 €	15 000 € (50%)	6 000 € (20%)		9 000 € (30%)
Ramassage des déchets	5 000 €	2 500 € (50%)	1 000 € (20%)		1 500 € (30%)
Régie de travaux	195 000 €	97 500 € (50%)		21 725 € (11,14%)	75 775 € (38,86 %)
TOTAL	490 000 €	206 800€	59 000 €	79 925 €	144 275 €

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** les opérations détaillées ci-dessus pour un montant total de 490 000 € H.T.
- **AUTORISE** le Président à demander les subventions les plus élevées possibles auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département des Landes et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Délibération n°04-30/01/2024

Objet : Demande de subvention dans le cadre du fonds vert pour le soutien aux dépenses de fonctionnement du système d'endiguement de la Cité des Barthes Neuves

Le Président expose à l'assemblée que l'axe 2 du fonds vert prévoit un appui financier aux collectivités, gestionnaires de digues, dans le cadre de la compétence GEMAPI.

L'action A4 prévoit un soutien aux dépenses de fonctionnement courant du système d'endiguement (surveillance et entretien courant).

Il rappelle que le système d'endiguement de la Cité des Barthes Neuves sur la commune de MOUGUERRE, en cours de classement, est éligible à cette action.

Cette opération pour l'année 2024 est estimée à 25 000 € HT.

OPÉRATIONS	Coût total H.T.	Financement Fonds vert	Auto financement
Dépenses de fonctionnement 2024 du SE de la cité des barthes neuves	25 000 €	12 500 € (50%)	12 500 € (50%)

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** l'opération détaillée ci-dessus pour un montant total de 25 000 € H.T.
- **AUTORISE** le Président à demander la subvention la plus élevée possible aux services de l'Etat, dans le cadre du fonds vert.

3. Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Délibération n°05-30/01/2024

Objet : Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le Président rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président peut, sur autorisation du Comité Syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 180 150,48 €. Cette autorisation est nécessaire lorsque le syndicat doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Le Président expose à l'assemblée que les dépenses nécessaires sont relatives :

- à l'achat des sondes avec un coût de mise en service de 2 993,76 €,
- à l'achat d'une tronçonneuse et d'une débroussailleuse pour 2 600,40 €,
- aux travaux de restauration de la ripisylve pour 10 000 €,
- à l'étude complémentaire pour le classement du système d'endiguement des Barthes Neuves pour 16 543,20 €.

Il précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les opérations suivantes :

- au compte 21351, pour un montant de 2 993,76 € dans le cadre de l'achat des sondes,
- au compte 2158, pour un montant de 2 600,40 €, achat d'une tronçonneuse et d'une débroussailleuse,
- opération 202303 « travaux de restauration de la ripisylve 40 » au compte 2314 pour un montant maximum de 10 000 €,
- au compte 2031, pour un montant de 16 543,20 € pour l'étude complémentaire relative au classement du système d'endiguement des Barthes Neuves.

4. Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)

Délibération n°06-30/01/2024

Objet : Approbation de l'avenant 1 à la convention relative à l'élaboration du programme d'études préalables (PEP) au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) à l'échelle du sous-bassin de l'Adour aval

Le Président rappelle à l'Assemblée la délibération n°8 du 22 mars 2022 approuvant :

- l'engagement d'une démarche de PAPI sur le sous-bassin versant de l'Adour aval avec comme étape préliminaire l'engagement d'un PEP,
- le portage de l'animation de la démarche par l'Institution Adour sur la base d'un partenariat établi avec les quatre EPCI-FP, les deux Départements et le syndicat mixte en charge de la GEMAPI concernés,
- la convention de partenariat.

Compte tenu des derniers éléments d'avancée du projet, il convient de modifier :

- l'article 2 afin de modifier la durée totale de réalisation technique de 24 à 34 mois, soit une prolongation de 10 mois.
- l'article 7 afin de prendre en compte cette augmentation de durée dans le coût d'animation du projet, et de revoir le plan de financement en y intégrant le fonds de prévention des risques naturels majeurs ainsi que le calendrier prévisionnel avec modification de l'échéancier.

Le Comité Syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention relative à l'élaboration du programme d'études préalables (PEP) au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) à l'échelle du sous-bassin de l'Adour aval ci-annexé.
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 ainsi que tout document afférent à cette démarche.

5. Questions diverses

PAPI : M. SALLABERRY demande si la date de la prochaine réunion relative au PAPI a été fixée. Le Président indique que nous n'avons pas l'information à ce jour.

Travaux de protection de la berge à CAME : M. LASSEGUETTE demande quelle solution va être apportée pour maintenir la berge puisque les travaux qui ont été entrepris « à moindre coût » n'ont pas tenu. M. LAFITTE indique qu'aucune solution n'a pour l'instant été actée et que plusieurs projets sont à l'étude dont le dévoiement des réseaux. M. LASSEGUETTE demande ce qu'il adviendra de la berge si les réseaux sont déplacés. Le Président rappelle le règlement d'intervention du syndicat qui prévoit des travaux de protection de berges uniquement pour la protection d'enjeu.

Prochaine réunion de la Commission finances : 07 mars 2024 à 16h

Prochaine réunion du comité syndical : 28 mars 2024 à 19h

Plus aucune question étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15

Vu, le Président
Raymond POUYANNÉ

Vu, la secrétaire de séance
Isabelle CAZALIS


**SYNDICAT MIXTE
DU BAS ADOUR MARITIME**
116, rue de Gascogne - 64240 URT
Tél. : 05 59 56 28 57
e-mail : contact@smbam.fr



